

PAS À PAS Demande d'Indemnisation (DI)

ÉTAPE 1 - CREER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

Cliquer sur **CREER UNE NOUVELLE DEMANDE**

⇒ Munissez-vous de votre **code secret** :

- Mentionné sur la notification de décision que vous avez reçue par courriel
- OU
- Affiché sur l'écran de la DA (si DA validée) et renseignez le code de création de la DI.

Code de création de la DI

Code* :
69aapr8ufp

Mois sur lequel porte la demande d'indemnisation

Il est temporairement impossible de créer / modifier une demande d'indemnisation antérieure à février 2020. Cette contrainte sera prochainement levée. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Mois / Année* :

CRÉER ANNULER

1 - Saisir votre code secret

2- Cliquer sur le CALENDRIER

3. Sélectionner l'année et le mois

4. Cliquer sur CREER

ÉTAPE 2 – GESTION DES SALARIÉS

GESTION DES SALARIÉS

Liste des salariés

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles. (et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

Si le taux horaire personnalisé (70% brut) est inférieur à 8,03 €, saisir un montant plancher de 8,03 € sauf pour les apprentis et contrats de professionnalisation.

<input type="checkbox"/>	Nom	Prénom	NIR/NTT	Forme d'aménagement	Durée contractuelle du temps de travail	Quotité du temps de travail (%)	Catégorie socio-professionnelle	Taux horaire (70% brut)	Nombre d'heures déjà chômées en 2014, avant l'ouverture du service
AJOUTER UNE LIGNE SUPPRIMER INSÉRER LA SÉLECTION À LA D									

ENREGISTRER IMPORTER SUPPRIMER TOUS LES SALARIÉS REVENIR À LA DI

Ajout d'un salarié :

1 - Pour ajouter les salariés, vous devez cliquer sur **AJOUTER UNE LIGNE**

Ou vous pouvez les importer via le bouton **IMPORTER**.

Les informations attendues concernant chaque salarié en fonction de la forme d'aménagement du temps de travail sont décrites dans les :

Fiche 26 : SAISIE DES HEURES PAR SALARIE

Fiches 27 : SAISIES AMENAGEMENTS

- **Equivalent 35h**
- **Autre temps de travail hebdomadaire**
- **Cycle**
- **Forfait annuel jour et forfait annuel heures**
- **Forfait hebdomadaire**
- **Forfait mensuel**
- **Modulation**

2 - Une fois les salariés renseignés, vous cochez chacun des salariés qui doivent être insérés dans la Demande d'indemnisation.

Le taux horaire doit être obligatoirement renseigné et, doit être supérieur ou égal à 8,03 €. Ce doit être repris du calcul de la paye car il est indispensable au calcul du montant à indemniser

Activité Partielle

GESTION DES SALARIÉS

Liste des salariés

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles. (et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

Si le taux horaire personnalisé (70% brut) est inférieur à 8,03 €, saisir un montant plancher de 8,03 € sauf pour les apprentis et contrats de professionnalisation.

Information

Attention, les modifications des caractéristiques d'un salarié sont à reporter manuellement sur les DI associée(s) soit par saisie des modifications soit par suppression puis ajout du salarié.

<input type="checkbox"/>	Nom	Prénom	NIR/NTT	Forme d'aménagement	Durée contractuelle du temps de travail	Quotité du temps de travail (%)	Catégorie socio-professionnelle	Taux horaire (70% brut)	Nombre d'heures déjà chômées en 2014, avant l'ouverture du service
<input checked="" type="checkbox"/>	AAAAAAAAAET	Pierre	1.80.01.75.005.999.50	6=Forfait annuel en he			Cadre	40	
<input checked="" type="checkbox"/>	AAAAAAAAAES	Pierre	1.80.01.75.005.998.51	6=Forfait annuel en he			Ouvrier	20	
<input checked="" type="checkbox"/>	AAAAAAAAAER	Pierre	1.80.01.75.005.997.52	8=Modulation		100	Ouvrier	20	
<input checked="" type="checkbox"/>	AAAAAAAAAEQ	Pierre	1.80.01.75.005.996.53	6=Forfait annuel en he			Ouvrier	40	
<input checked="" type="checkbox"/>	AAAAAAAAAEP	Pierre	1.80.01.75.005.995.54	4=Forfait mensuel	151,67		Cadre	30	
<input checked="" type="checkbox"/>	AAAAAAAAAEO	Pierre	1.80.01.75.005.994.55	6=Forfait annuel en he			Ouvrier	26,41	
<input checked="" type="checkbox"/>	AAAAAAAAAEN	Pierre	1.80.01.75.005.993.56	6=Forfait annuel en he			Ouvrier	10,56	
<input checked="" type="checkbox"/>	AAAAAAAAAEM	Pierre	1.80.01.75.005.992.57	6=Forfait annuel en he			Ouvrier	20	
<input checked="" type="checkbox"/>	AAAAAAAAAEL	Pierre	1.80.01.75.005.991.58	6=Forfait annuel en he			Ouvrier	15,6	

1/4

AJOUTER UNE LIGNE

SUPPRIMER

INSÉRER LA SÉLECTION À LA DI

ENREGISTRER

IMPORTER

SUPPRIMER TOUS LES SALARIÉS

REVENIR À LA DI

Cocher tous les salariés à insérer dans la DI

ÉTAPE 3 – SAISIE DES HEURES

DEMANDE D'INDEMNISATION
060003601200300

Non Présumé

Durée contractuelle du travail

	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Mars												Total des heures demandées dans le mois pour indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile
	Semaine 10		Semaine 11		Semaine 12		Semaine 13								
	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées					
Employeur absent	35,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	10,00	25,00	39,00	0,00	60,00	1 118,80	60,00		
ADJUT Aécidax	35,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	10,00	25,00	39,00	0,00	60,00	1 200,00	60,00		
AGA Mary	22,78	0,00	0,00	0,00	22,78	0,00	10,00	12,78	39,00	0,00	35,56	711,20	35,56		
Avk Vincent	35,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	10,00	25,00	39,00	0,00	60,00	1 900,00	60,00		
ARF Pierre											50,00	1 000,00	50,00		
ARF Pierre											40,00	1 200,00	100,00		
ARF Pierre											25,00	500,00	25,00		
ARF Pierre											595,00	11 900,00	595,00		
AGA Pierre											525,00	10 500,00	525,00		
AGB Pierre	390,00										111,67	3 034,40	291,67		

TOTALS
Heures à indemniser : 1 802,23 h
Montant à indemniser : 37 063,40 €
MONTANT TOTAL À PAYER PAR L'ÉTAT POUR LE MOIS : 37 063,40 €
TRENTE-SEPT MILLE SOIXANTE-TROIS EUROS ET QUARANTE CENTIMES

Je certifie l'exactitude des déclarations portées sur la présente demande d'indemnisation. Je suis informé qu'un contrôle de l'administration peut intervenir à tout moment.

ENVOYER LA DEMANDE À L'UD

1. Selon votre forme d'aménagement, saisir les heures travaillées ou chômées,
Ou
Importer les heures via le fichier d'import

2. Cliquer sur ENVOYER LA DEMANDE à L'UD

ÉTAPE 4 – MODIFIER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

Mes Demandes d'indemnisation

06400070119040000

INSUP AQUITAIN

Provisoire

06400070220020000

INSUP AQUITAIN

Paiement effectué

06400070220010000

INSUP AQUITAIN

Paiement effectué

[Créer une nouvelle demande](#)
[Voir toutes mes DI](#)

1. Sélectionner et cliquer sur la DI au statut « Provisoire »

SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

#	Forme d'aménagement du temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Avril								Total des heures demandées dans le mois pour l'indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile
				Semaine 14		Semaine 15		Semaine 16		Semaine 17				
				Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées			
1	S=Modulation	AAAAAAAAA Pierre	Parting modu										0,00	0,00
2	S=Modulation	AAAAAAAAA Pierre	Parting modu	0,00	7,00	10,00	0,00	0,00	7,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	S=Forfait annuel en heures	BD Pierre										49,00	379,26	49,00
4	S=Forfait annuel en heures	BC Pierre										49,00	379,26	49,00
5	S=Forfait annuel en heures	BB Pierre										49,00	379,26	49,00
6	S=Forfait annuel en heures	BA Pierre										49,00	379,26	49,00
7	S=Forfait annuel en heures	AZ Pierre										49,00	379,26	49,00
8	S=Forfait annuel en heures	AY Pierre										49,00	379,26	49,00
9	S=Forfait annuel en heures	AX Pierre										49,00	379,26	49,00
10	S=Forfait annuel en heures	AW Pierre										49,00	379,26	49,00

2. Sélectionner la ligne pour faire les modifications sur les heures travaillées et chômées

⚠ **Toute modification d'une donnée d'un salarié déjà présent sur la DI (ex : forme d'aménagement, durée contractuelle, taux horaire brut) n'est pas automatiquement reportée sur la DI. Aussi, pour que les données Salarié modifiées soient effectives dans la DI, il faut supprimer le salarié dans le tableau de saisie des heures, puis l'ajouter à nouveau dans la DI.**

⚠ **Pour modifier le taux horaire d'un salarié déjà présent sur la DI, il faut :**

- 1) Supprimer le salarié dans le tableau de saisie des heures de la DI
- 2) Modifier le taux horaire au niveau du salarié
- 3) Ajouter le salarié dans le tableau de saisie des heures de la DI

ÉTAPE 5 – SUPPRIMER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ													
DEMANDE D'INDEMNISATION 064000701190400	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Avril								Total des heures demandées dans le mois pour indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile
			Semaine 14		Semaine 15		Semaine 16		Semaine 17				
			Du : 01/04/2019		Du : 08/04/2019		Du : 15/04/2019		Du : 22/04/2019				
			Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées			
ENREGISTRER	AAAAAAEP Pierre	Planning motu											
SUPPRIMER	MAAAAAAQ Pierre	Planning motu	0,00	7,00	10,00	0,00	0,00	7,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMPRIMER	BO Pierre											49,00	379,26
HISTORIQUE	BC Pierre											49,00	379,26
CRÉER UNE NOUVELLE DEMANDE	BB Pierre											49,00	379,26
IMPORTER DES HEURES	BA Pierre											49,00	379,26
ESPACE DOCUMENTAIRE	AZ Pierre											49,00	379,26
BESOIN D'AIDE ?	AF Pierre											49,00	379,26
	AX Pierre											49,00	379,26
	AW Pierre											49,00	379,26

1^{ère} possibilité : cliquer sur SUPPRIMER

2^{ème} possibilité : passer par les critères de recherche :

1. Rechercher une demande

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE													
N° de la demande	Dénomination établissement	Mois	Année	Statut	Montant calculé	Montant à payer	Nombre de salariés	Nombre d'heures	Date de validation	Date de mise en paiement	Date de paiement effectif	Imprimer	
064 0007 02 20 02 00	INSUP AQUITAINE	Février	2020	Paiement effectué	1 300,32 €	1 300,32 €	3	169,00	25/03/2020	25/03/2020	31/03/2020		
064 0007 02 20 01 00	INSUP AQUITAINE	Janvier	2020	Paiement effectué	1 300,32 €	1 300,32 €	3	165,00	25/03/2020	25/03/2020	31/03/2020		
064 0007 01 19 04 00	INSUP AQUITAINE	Avril	2019	Provisoire	25 918,80 €	25 918,80 €	58	3 348,68					

2. Sélectionner la ligne concernée

3. Cliquer sur Supprimer